

Good Value for Money (GVfM) a le plaisir de vous envoyer sa **26^{ème} newsletter dédiée à l'analyse de la composition financière des fonds en euros à fin 2016**. Concrètement, cette newsletter vous permet de savoir comment votre assureur-vie (ou de manière plus large « la profession des assureurs-vie ») investit l'épargne que vous lui confiez dans un fonds en euros.

Pour rappel, plusieurs types de fonds en euros se sont développés au cours de ces dernières années sur le marché de l'assurance-vie en France :

- des **fonds en euros « classiques »** correspondant à la majorité des encours du marché de l'assurance-vie,
- des **fonds en euros « immobiliers »** caractérisés par un poids relatif plus élevé des investissements immobiliers dans les actifs du fonds,
- des **fonds en euros « dynamiques »** caractérisés par une plus forte exposition en risque de l'actif sur des actions mais aussi de l'immobilier,
- des **fonds en euros « de régimes de retraite »** au sein desquels l'assureur-vie peut adapter son allocation d'actifs à un investissement à long terme de la part de l'épargnant,
- des **fonds en euros « croissance »** offrant une garantie de tout ou partie du capital, nette ou brute de frais de gestion selon les cas, à une échéance connue d'avance généralement fixée entre 10 et 30 années.

En termes de poids relatifs, Good Value for Money estime que, **fin 2016** :

- les fonds en euros « **classiques** » pèsent environ **92,0 % du marché**,
- les fonds en euros « **de régimes de retraite** » pèsent environ **7,4 % du marché**,
- les fonds en euros « **immobiliers** » pèsent environ **0,5 % du marché fin 2016**,
- les fonds en euros « **dynamiques** » pèsent environ **0,1 % du marché fin 2016**,
- les fonds en euros « **croissance** » ont un **poids non significatif**.

Dans son espace documentaire, **Good Value for Money vous permet d'accéder à la composition détaillée** :

- de **54** fonds en euros « **classiques** »,
- de **21** fonds en euros de « **régimes de retraite** »,
- de **8** fonds en euros « **immobiliers** »,
- de **9** fonds en euros « **dynamiques** »,
- de **2** fonds en euros « **croissance** ».

Les éléments figurant dans la présente newsletter peuvent être repris en totalité ou en partie, à la condition d'en citer la source : GoodValueforMoney.eu.

Afin d'aller chercher du rendement dans un contexte de taux hyper-bas, les assureurs ont baissé le poids de la poche Obligations dans leurs fonds en euros de 82,4 % fin 2015 à 81,5 % fin 2016.

Le rendement financier brut moyen des fonds en euros classiques a été de 3,19 % en 2016 versus 3,60 % en 2015, soit une baisse de 41 cts.

L'allocation des fonds en euros classiques est en moyenne fin 2016

- de **81,5 % sur des obligations** (versus 82,4 % fin 2015 et 82,6 % fin 2014),
- de **8,5 % sur des actions** (versus 8,4 % fin 2015 et 8,3 % fin 2014),
- de **5,8 % sur de l'immobilier** (versus 5,3 % fin 2015 et 5,0 % fin 2014),
- de **1,0 % sur du monétaire** (versus 1,9 % fin 2015 et 3,1 % fin 2014).

Le poids des « **autres** » **placements** (intégrant notamment tous les placements de diversification comme les infrastructures, la titrisation de prêts, la gestion alternative...) est monté à **2,4 % fin 2016** versus 1,1 % fin 2015.

Le **mixte d'obligations entre corporate et souverain** continue logiquement d'évoluer en faveur des obligations d'entreprises davantage rémunératrices, avec fin 2016 :

- **65,0 % de titres corporate** (versus 63,1 % fin 2015 et 60,0 % fin 2014),
- **35,0 % de titres souverains et assimilés** (versus 36,9 % fin 2015 et 40 % fin 2014).

Le **rating moyen des contreparties obligataires reste à A+ fin 2016, comme en 2015 et 2014.**

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « classiques » à fin 2016.](#)

Face à une difficulté d'investir à des prix raisonnables des flux importants de collecte nette arrivant sur leurs fonds en euros immobiliers, les assureurs-vie ont été conduit à baisser le poids relatif des actifs immobiliers dans ces fonds de 52,5 % fin 2015 à 45,6 % fin 2016.

Le rendement financier brut moyen des fonds en euros immobiliers a été de 3,68 % en 2016 versus 3,88 % en 2015, soit une baisse de seulement 20 cts.

L'allocation des fonds en euros immobiliers est en moyenne fin 2016 :

- de **45,6 % sur de l'immobilier** (versus 52,5 % fin 2015 et 55,9 % fin 2014),
- de **40,6 % sur des obligations** (versus 35,2 % fin 2015 et 35,2 % fin 2014),
- de **10,9 % sur des actions** (versus 7,8 % fin 2015 et 5,5 % fin 2014).

Le poids relatif de l'immobilier baisse donc de façon continue depuis 2014, en faveur des obligations et des actions.

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « immobiliers » à fin 2016.](#)

A la recherche à la fois de rendement, mais aussi d'une certaine sécurité et récurrence dans leur rendement, les fonds en euros dynamiques sont investis en moyenne à 18,1 % en actions fin 2016 versus 17,4 % fin 2015.

L'allocation des fonds en euros dynamiques est en moyenne fin 2016 :

- de **56,1 % sur des obligations** (versus 59,6 % fin 2015 et 61,9 % fin 2014),
- de **25,5 % sur de l'immobilier** (versus 20,6 % fin 2015 et 21,9 % fin 2014),
- de **18,1 % sur des actions** (versus 17,4 % fin 2015 et 15,6 % fin 2014).

Les actifs immobiliers ayant une capacité à délivrer un bon rendement récurrent (en raison des loyers perçus sur le tertiaire), sous réserve de les acquérir à des conditions raisonnables, les assureurs détiennent « paradoxalement » **davantage d'immobilier que d'actions dans leurs fonds en euros dynamiques.**

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « dynamiques » à fin 2016.](#)

Les fonds en euros de contrats dédiés à la retraite (PERP, articles 83, Madelin...) détiennent 21,9 % d'actifs non-obligataires fin 2016 versus 18,5 % pour les fonds en euros classiques.

Le rendement financier brut moyen des fonds en euros de régimes de retraite a été de 3,80 % en 2016 versus 4,07 % en 2015, soit une baisse de 27 cts.

L'allocation des fonds de régimes de retraite est en moyenne fin 2016 :

- de **78,1 % sur des obligations** (versus 78,2 % fin 2015 et 78,6 % fin 2014),
- de **11,3 % sur des actions** (versus 12,8 % fin 2015 et 11,9 % fin 2014),
- de **7,6 % sur de l'immobilier** (versus 7,0 % fin 2015 et 6,4 % fin 2014).

Les assureurs-vie ont continué à faire monter le poids des actifs immobiliers au sein de leurs fonds en euros dédiés à la retraite ; c'est cohérent avec une approche de long terme ; c'est également une protection face au risque de remontée des taux.

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « de régimes de retraite » à fin 2016.](#)